



# Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du*

*20 septembre 2013*

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie à la DDT de la Savoie le 20 septembre 2013, sous la présidence de Aurélie ROY, chef du service planification et aménagement du territoire de la direction départementale des territoires, représentant Monsieur le Préfet de la Savoie.

Assistaient à cette réunion en tant que membres de la CDCEA :

- ✓ Mme Bénédicte BERNARDIN, adjointe chef du SPADR / DDT de la Savoie
- ✓ M. Jean-François DUC, maire de La Trinité
- ✓ M. Cédric LABORET, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- ✓ M. Jean-Marc GUIGUE, président FDSEA des Savoie
- ✓ M. Jacques BURGUBURU, propriétaire agricole siégeant à la CDOA
- ✓ M. Gérard SAUDINO, confédération paysanne de la Savoie
- ✓ M. Robert MONDOT, représentant de l'association UFC Que choisir

Membres excusés ayant donné mandat :

- ✓ M. Gilles FLANDIN, maire de Les Chapelles, à Jean-François DUC
- ✓ M. André COLLAS, vice-président de la FRAPNA, à Robert MONDOT

Membres de la CDCEA excusés :

- ✓ M. Xavier TORNIER, vice-président SCoT Arlysère
- ✓ M. Jean-Noël BLARD, coordination rurale de la Savoie
- ✓ M. Emmanuel GUICHERD, syndicat des jeunes agriculteurs de la Savoie
- ✓ M. Philippe ROUHETTE, représentant la chambre interdépartementale des notaires

Personnes présentes non membres de la commission :

- ✓ M.Serge LACOUR, services de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- ✓ Mme Marie FAUCHEUX et M. Pierre BARDAGOT, services de la FDSEA des Savoie
- ✓ Mme Marie-Laure REYNAUD, DDT/SPAT/AU/secteur Avant Pays Savoyard
- ✓ Mme Nicole BRESSAN, DDT/SPADR
- ✓ Mme Martine GIRARD, DDT chef de l'unité SPAT/APU

Personnes non membres de la commission excusées :

- ✓ M. Philippe POURCHET, directeur de l'EPFL de la Savoie
- ✓ M. Emmanuel LAPERRIERE, directeur de la SAFER Savoie
- ✓ M. Edouard SIMONIAN, conseil régional Rhône-Alpes

## Ordre du jour

| N° | Dossiers soumis à examen     | Rapporteur | Personnes invitées | Heure prévisionnelle |
|----|------------------------------|------------|--------------------|----------------------|
| 1  | PLU Chamousset               | DDT        | Mme Le Maire       | 9 h 30               |
| 2  | PLU St Martin sur La Chambre | DDT        | M. Le Maire        | 10 h 30              |

Madame Aurélie ROY ouvre la séance à 9 heures 30 en déclinant l'ordre de jour.

# AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE CHAMOUSSET (Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



## Dossier n° 1 : PLU de Chamousset

Rapporteur : DDT

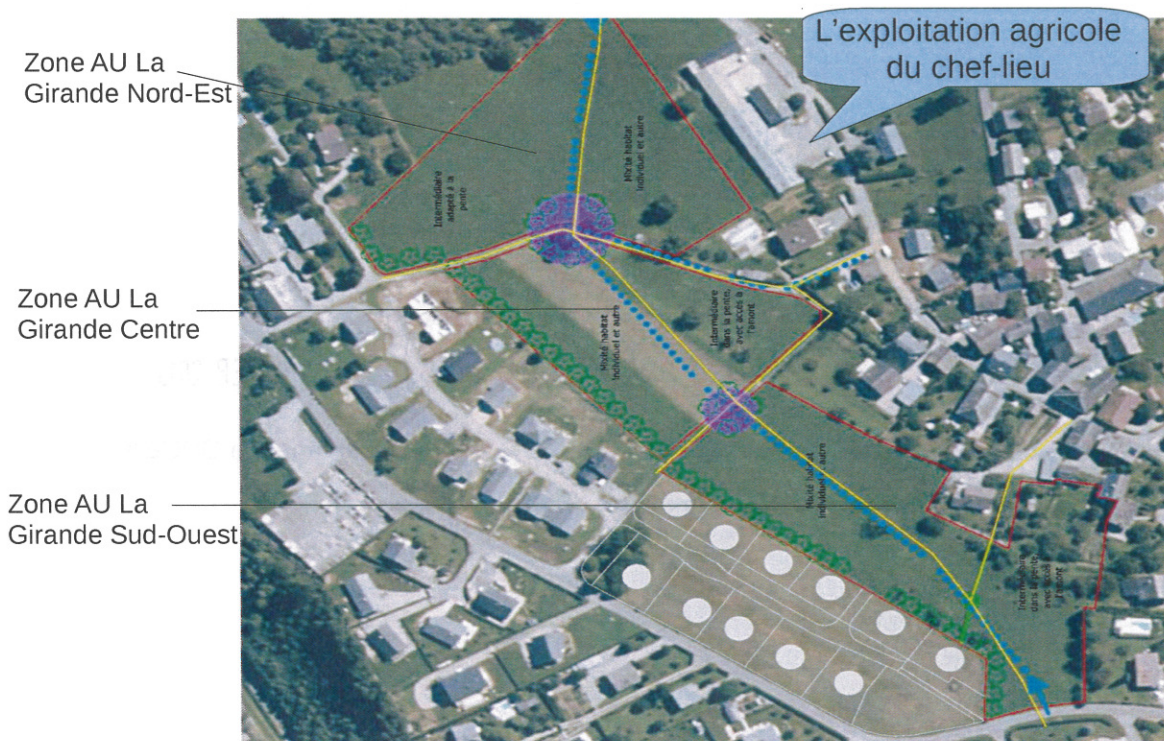
Dossier examiné en présence de : M. P.MOORE, 1<sup>er</sup> adjoint et G.MOLLIET du cabinet VIAL

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 20 septembre 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de CHAMOUSSET, arrêté par délibération du 16 mai 2013 et reçu en préfecture le 17 juin 2013.

La principale motivation pour l'élaboration du plan local d'urbanisme concerne la prise en compte des contraintes réglementaires liées au PPRi de la Combe de Savoie.

Les objectifs communaux exprimés sont de créer une centralité au chef-lieu et de sécuriser la traversée du village en réalisant un bouclage routier. Dans cet objectif, la commune a choisi de développer deux secteurs, « La Girande » et « Les Grands Champs », faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le secteur de « La Girande » est constituée de trois zones AU : Nord-est, centre et Sud-Ouest, sans que toutefois soit précisé l'ordre de l'ouverture à l'urbanisation des 3 zones.



L'agriculture est une activité présente sur le territoire de la commune. La surface agricole utilisée (SAU), environ 38 % du territoire communal en 2012, est vouée majoritairement à la culture, notamment le maïs.

Le volet agricole développé dans le rapport de présentation résulte de données issues des observatoires, d'une étude pré-existante sur les zones épanchables et d'entretiens menés avec les agriculteurs exploitant sur la commune. Un contact particulier a été pris avec l'agriculteur ayant son bâtiment d'exploitation au chef-lieu, sur le devenir de son activité.


Le projet d'aménagement et de développement durables affiche d'une part de préserver les terres présentant le meilleur potentiel agricole et d'autre part de différer le projet d'urbanisation du secteur de « La Girande » pour permettre le maintien de l'activité de l'exploitation agricole située au chef-lieu.

Le débat qui a suivi la présentation du projet de PLU a essentiellement porté sur les intentions communales d'urbaniser le secteur de « La Girande », remettant ainsi en cause la pérennité de l'exploitation agricole du chef-lieu. Or cette exploitation est pérenne, constituée d'un ensemble de bâtiments fonctionnel et en bon état.

Globalement le projet de PLU prend en compte la pérennité de l'agriculture. Cependant, les ambitions d'urbanisation communales au secteur de « La Girande » portent atteinte à l'exploitation agricole du chef-lieu.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti toutefois des 2 réserves suivantes :

- il est demandé à la commune de reconsidérer l'ouverture à l'urbanisation des zones AU Nord-Est et Centre de la Girande pour permettre de pérenniser l'exploitation agricole, d'autant que les bâtiments présentent une fonctionnalité avérée. La réflexion intégrera également le triangle Sud de la zone 2Au des Grands Champs.
- le PLU affichera le phasage d'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU.

Chambéry, le 20 SEP. 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,  
  
Aurélie ROY

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE  
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE ST MARTIN SUR LA CHAMBRE  
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



**Dossier n° 2 : PLU de Saint Martin sur La Chambre**

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. C.ANDRE, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 20 septembre 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de ST MARTIN SUR LA CHAMBRE, arrêté par délibération du 17 mai 2013 et reçu en préfecture le 24 juin 2013.

Le principal objectif de la commune est de réaliser un document d'urbanisme en phase avec les nouvelles règles de l'aménagement et les contraintes qui s'y appliquent, notamment la réduction du potentiel urbanisable et la suppression des zones NA inappropriées du POS en vigueur.

Pour ce faire, l'enveloppe urbanisable a été réduite et adaptée à la modestie exprimée des besoins de développement. Le secteur agricole, en limite des communes de Saint Avre et de La Chambre a été préservé, et constitue une sorte de poumon vert sur cette partie de l'agglomération.

Le seul secteur en extension, zone AUa au lieu-dit « Cacaprin », prévu pour l'implantation du groupe scolaire, complété par 6 à 8 logements locatifs de type intermédiaire, impacte un grand tènement agricole. Cependant, le projet de PLU a pris soin de conserver un accès par la route départementale.

Le projet communal est satisfaisant au regard de la réduction des zones à urbaniser et de la préservation de l'activité agricole. Mais il y a lieu de pérenniser l'activité agricole en garantissant la zone grande A du Sud de la commune de toute velléité d'urbanisation.

Appelée à se prononcer, la commission souligne la bonne prise en compte de l'activité agricole et émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU arrêté, assorti toutefois,

- d'une réserve : il est demandé à la commune de classer en zone A strict, zone dans laquelle il est interdit de construire, même des bâtiments agricoles, en dehors de l'aménagement et de l'extension de l'existant et des équipements d'intérêt collectif, la grande zone A du Sud de la commune (Cacaprin et Près des Combats).
- d'un souhait : la création d'une zone agricole protégée serait opportune, mais la réflexion doit être conduite au niveau intercommunal, avec Saint Avre et La Chambre.

Chambéry, le 20 SEP. 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,

  
Aurélie ROY

## Quelques informations « CDCEA »

- ✓ La prochaine CDCEA se réunira le vendredi 11 octobre 2013 à partir de 9 heures 00, lors de laquelle seront examinés les projets de PLU de :  
Villarodin-Bourget  
Albiez-Montrond  
Grignon  
Bourg Saint Maurice
  
- ✓ Une CDCEA est prévue le vendredi 8 novembre 2013 à partir de 9 heures 30, lors de laquelle seront examinés les projets de PLU de :  
La Léchère  
Saint Léger  
Saint Jean de Couz  
Le CETE présentera également ses travaux sur l'observatoire du foncier en Savoie.
  
- ✓ Le projet de SCOT Avant-Pays Savoyard va être arrêté par délibération communautaire le 30 septembre 2013.  
Une CDCEA, présidée par le préfet, sera organisée le mardi 26 novembre 2013, à partir de 14 heures 30, afin d'examiner ce projet.

Chambéry, le 20 SEP. 2013  
Pour le préfet,  
son représentant à la CDCEA,



Aurélie ROY